

Annexe N° 1 à la séance du 5 Février 1893.

LA TUBERCULINE ET LA MALLÉINE

PAR

J.-B. PIOT

A peine quinze ans se sont écoulés depuis le jour où Pasteur fournit la preuve irréfutable que la contagion est *fonction d'un être vivant*, selon la belle expression de Bouley, qu'à l'heure actuelle, ces infiniments petits, ces *microbes* sont non-seulement « connus, étudiés dans leurs modes d'agir, mais il sont cultivés, atténués, transformés par l'intervention humaine au point de devenir leur propre vaccin ». Bien plus, leurs produits de sécrétion sont devenus, entre les mains des bactériologistes, des réactifs d'une telle délicatesse qu'ils peuvent déceler, au sein de l'économie, avec une sûreté et une précision qui ne laissent rien à désirer, des lésions déterminées par leurs organismes respectifs, lésions mêmes les plus infimes, dont aucun signe ne trahit ou ne fait même supposer la présence aux yeux du plus habile clinicien, et défiant tout autre moyen d'investigation.

Deux de ces produits, la *tuberculine* et la *malléine* sont bien connus aujourd'hui par leurs effets : je voudrais vous en entretenir quelques instants au seul point de vue des immenses avantages que leur emploi peut offrir en médecine vétérinaire, en ce qui touche la prophylaxie de la tuberculose et de la morve, deux affections éminemment contagieuses et transmissibles de l'animal à l'homme.

On sait que la *tuberculine* ou la *lymphe* de Koch est un extrait glycéринé tiré des cultures pures du bacille de la tuberculose. Si l'on ne peut plus affirmer aujourd'hui que le remède découvert par le savant allemand est doué de la double propriété de rendre l'homme